

Décision

Générale

colonial

Décision n° 72-545/SG/FIN autorisant M.Jean Fratacci à acquérir une parcelle de terrain bâti, sise à Djibouti, plateau du Marabout, titre fon- cier n° 651 .

n° 72-545/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
11 avril 1972

Numéro JO
n° 8 du 25/04/1972

Date du numéro
25 avril 1972

TEXTE INTÉGRAL

M. Jean Fratacci est autorisé à acquérir un immeuble sis à Djibouti, plateau du Marabout, immatriculé au livre foncier du Territoire sous lé-n° 651 au nom de M. Serge Monselesan.